



Référence : 2011/029/LMO/JCCD-pm

Date : 19 mai 2011

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la norme 45 du Règlement de la Cour, je vous informe par la présente de mon intention de présenter à la Chambre préliminaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Statut, une demande d'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation en République de Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010.

Au vu des informations dont je dispose, j'ai conclu qu'il y a une base raisonnable pour croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

/signé/

M. Luis Moreno-Ocampo
Procureur

M. Sang-Hyun Song
Président
Cour pénale internationale

Copie à :
Mme Silvana Arbia
Greffier
Cour pénale internationale